



Le 10 septembre 2021

CAMPAGNE DES BOURSES DE COLLEGE
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Chers parents,

Je vous informe que la campagne des bourses nationales de collège pour l'année scolaire 2021-2022 est ouverte.

Vous trouverez en annexes la notice d'information avec le tableau des barèmes.

Un simulateur de bourses est à disposition sur le site du ministère selon le lien :

calculateur-bourses.education.gouv.fr

Si vous souhaitez formuler une demande de bourse collège pour l'année scolaire 2021/2022 :

1. Votre enfant doit venir retirer un formulaire à mon bureau sur un temps de récréation (mon bureau est situé au rez-de-chaussée du lycée).
2. Vous complétez et signez le dossier (1) en y joignant une copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020. La copie doit être parfaitement COMPLETE et LISIBLE.
D'autres justificatifs peuvent vous être demandés selon votre situation (avis d'imposition du concubin, attestation CAF, ou autre...).

Il est obligatoire de compléter le formulaire de procuration situé en dernière page du formulaire de bourse. Cela permettra à notre service comptabilité de déduire la bourse de la facturation scolaire à chaque fin de trimestre (*la bourse annuelle étant reversée par l'académie à l'établissement en trois parts trimestrielles égales à chaque fin de trimestre*).

Merci de ne pasagrafer les documents.

(1) *Si le nom de l'enfant diffère du nom du demandeur de la bourse, il est indispensable de joindre une copie du livret de famille.*

En cas de changement de situation familiale (séparation / mariage / concubinage...) : merci de nous en informer afin que nous mettions à jour la fiche de votre enfant et celles des responsables de l'élève dans notre base de données. Ceci afin que votre situation soit en parfaite concordance avec celle indiquée sur la demande de bourse que vous formulez.

3. Le dossier complet devra m'être remis **en main propre par l'intermédiaire de votre enfant** sur un temps de récréation (le matin entre 10h15 et 10h30 ou l'après-midi entre 15h40 et 15h53).

Un émargement comme preuve de dépôt de dossier sera exigé.

Dans les trois jours au plus tard après le dépôt du dossier complet je vous enverrai un mail indiquant que j'ai bien réceptionné le dossier. Si vous ne recevez pas ce mail vous êtes invités à prendre contact moi (d.leon@saintlouis-viry.fr).

En parallèle vous recevrez également par voie postale un accusé de réception émanant du service académique.

La date limite du retour du dossier complet est fixée au **jeudi 21 octobre 2021 matin**.

Néanmoins je vous remercie par avance de ne pas attendre le dernier moment pour effectuer la demande de bourse

Les dossiers « hors délais » feront l'objet d'un courrier de rejet de la part de l'académie.

Je reste à votre disposition si besoin et je vous prie d'agréer, Chers parents, l'expression de ma considération.

Madame LEON
Service des bourses
d.leon@saintlouis-viry.fr